

## CONDITIONS GÉNÉRALES NATATION SAM SPORT

### 1.Sam sport :

L'asbl s'engage à donner 30 cours sur l'année (calendrier scolaire francophone !), si un cours doit être annulé, il sera récupéré en fin de saison, dans la mesure du possible nous essayerons de vous informer le plus tôt possible via les affichages, réseaux sociaux, newsletters,... Durant les vacances scolaires il n'y a pas de cours (voir le calendrier Sam sport)

-Pour une bonne organisation, nous demandons aux parents de respecter les horaires de début et de fin de cours. Après 15 minutes de retard, l'enfant sera refusé au cours. Malheureusement aucun enfant ne sera accepté à un autre moment hors de son heure de cours, même exceptionnellement (pour garantir le nombre maximum de 8 enfants par groupe)

### 2.Modalités de paiement

**Le paiement se fera en 1 ou 2 fois Maximum**. Pour valider l'inscription de votre enfant nous vous demanderons un acompte de minimum 50% et de nous envoyer la preuve de paiement par what's app au 0488678083 (après avoir reçu la confirmation d'inscription de notre part).

Pour le montant restant plusieurs possibilités s'offrent à vous pour payer : Par virement bancaire BE45 0018 0070 7289, en cash, par chèques sport **AVANT LE 31 OCTOBRE**, passé ce délai l'asbl SAM SPORT se donne le droit de refuser l'accès aux cours de natation !!

### 3.Remboursement.

**AUCUN REMBOURSEMENT POUR LES COURS NON PRESTÉS PAR L'ENFANT.**

En cas de maladie prolongée (minimum 3 mois consécutifs), il faudra prévenir le responsable le plus tôt possible (0488678083 / [info@samsport.be](mailto:info@samsport.be)) et donner un certificat médical dans la semaine !!

Uniquement dans ce cas bien précis nous ferons un remboursement. Par contre, une somme de 50 euros sera retenue en paiement des frais administratifs et frais d'assurances supportés par Sam Sport.

#### 4. Arrêt en cours d'année

En cas d'arrêt de l'abonnement en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué, excepté pour raison médicale (voir article remboursement ).

#### 5. Assurance/ Responsabilité

Les enfants inscrits aux cours de natation sont assurés par SAM SPORT et restent sous la responsabilité de l'asbl durant toute la durée du cours (40 min)

Les dégâts occasionnés aux lunettes ne sont pas couverts.

Attention , durant le temps d'habillage au vestiaire, les parents sont responsables de leur(s) enfant(s).

La responsabilité des moniteurs est engagée durant les 40 minutes de cours, passé ce délai, les parents ont pour obligation d'être présents aux vestiaires afin de récupérer leur(s) enfant(s).

#### 6.Règles d'accès au bassin :

- Aucun parents habillés en tenue de ville ne peut aller dans le couloir (coté piscine) , ni au bord de la piscine ...
- le port du BONNET SAM SPORT est obligatoire ( le 1 er bonnet est offert , en cas de perte ou déchirure le suivant coutera 3€)
- Les parents ne peuvent pas attendre pendant le cours au vestiaire , ils peuvent monter au gradin , cafeteria ,..
- Si vous ou votre enfant ne respectez pas les conditions générales ou le ROI de la piscine , nous pourrons exclure l'enfant et arrêter son abonnement sans dédommagement (ex : violence envers un membre du personnel, insulte , comportement dangereux ,...)

## 7. Perte et vol

Sam sport décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse (montre, bijoux, lunettes, téléphone...).

## 8. Photographie

Durant les cours de natation, l'asbl est amenée à réaliser des photos et des vidéos. Les photos seront utilisées au travers de nos différents moyens de communication (facebook,...).

Si vous n'êtes pas d'accord, nous vous demandons de notifier votre refus le premier jour de cours par mail : [info@samsport.be](mailto:info@samsport.be)

## 9. Remboursement mutuelle, employeurs,...

Si vous avez des documents officiels (employeur, mutuelle ...) à nous faire compléter et cacheter, merci de nous les remettre au bureau SAM SPORT (rez de chaussée de la piscine en face des escaliers )

Nous remplirons les documents de mutuelle lorsque toute la cotisation sera payée et seulement à partir du mois d'octobre.

Vous avez jusque fin de la saison pour faire remplir vos documents , passé ce délai aucun document ne sera rempli. Un document de Mutuelle sera rempli par saison chez SaM sport (l'année qui correspond au mois de septembre )

MERCI DE VOTRE COLLABORATION